



L'ASSOCIATION DE DÉFENSE ET DE DÉTENTE
DE TOUS LES RETRAITÉ(E)S ET FUTUR(E)S RETRAITÉ(E)S

SERVICE DES LOISIRS

Du 30 décembre 2023 au 1er janvier 2024

ESCAPADE DU NOUVEL AN A TURIN



**Des explications et plans de ville vous seront donnés dans le car
par votre accompagnatrice**

Votre programme

Samedi 30 décembre

Genève – Turin

En début de matinée, départ en autocar en direction de Cluses – Sallanches
Chamonix – Tunnel du Mont-Blanc.

Courmayeur / arrêt café-croissant libre.

Continuation vers Morgex – Aosta – Ivrea – La Plaine du Po.

Arrivée à **Turin / journée libre** pour visiter la ville, ses musées et monuments ou
flâner sur son célèbre marché. **Repas de midi libre.**

En fin d'après-midi, transfert et installation à l'Hôtel Novotel de Turin.

Souper et nuit à l'hôtel. Soirée libre.

Dimanche 31 décembre

Turin

Petit-déjeuner à l'hôtel.

Puis départ pour un **tour de ville de 2 heures à pied avec un guide conférencier**
local (centre historique).

Repas de midi libre.

Après-midi libre pour le shopping et activités culturelles.

En fin d'après-midi, reprise de votre autocar pour retour à l'hôtel.

Soirée du réveillon au restaurant de l'hôtel.

Lundi 1^{er} janvier

Turin – Genève

Petit-déjeuner à l'hôtel.

Puis départ avec votre autocar pour une **journée découverte panoramique** des
environs de Turin : la colline et la basilique de Superga, entrée du Lingotto.

Repas de midi dans un restaurant en cours de route.

Découvrez différentes autres merveille Turinoises comme le Po, les parcs, les ponts
anciens, etc ...

Après cette belle balade, retour vers Genève dans l'après-midi.

Arrivée en soirée à la gare Cornavin.

Prix AVIVO comprenant

- **Le transport en autocar 4* tout confort**
- **Le logement avec petit-déjeuner à l'Hôtel Novotel**
- **Le souper du 30/12 à l'hôtel, boissons non incluses**
- **La soirée de réveillon à l'hôtel avec animation et
boissons incluses**
- **Le tour de ville guidé de 2 heures du 31 décembre**
- **La balade guidée du 1^{er} janvier**
- **Le repas de midi du 1^{er} janvier, boissons incluses**
- **Taxe de séjour**
- **Votre accompagnatrice AVIVO**

Membre AVIVO	590.-
Non membre	690.-
Supplément single	110.-

Non inclus dans le prix :

- L'assurance annulation / rapatriement (obligatoire)
- Le repas de midi du jour 1
- Le repas de midi du jour 2
- Les frais personnels

Votre hôtel

Novotel Torino Corso Giulio Cesare est un hôtel 4 étoiles élégamment meublé. Grâce à son emplacement stratégique, il permet d'accéder facilement au centre ville ou au parc naturel de la Stura Sud, à proximité.

Convivial mais confortable, l'hôtel vous séduira avec ses chambres confortables, son atmosphère agréable et son personnel accueillant.

Vous pourrez vous détendre au bar.

Wi-Fi gratuit dans les chambres.

Mini-bar – Coffre-fort – Télévision à écran plat.



CONDITIONS GÉNÉRALES

1 – Inscriptions

Veillez-vous inscrire dès que possible, certains voyages ayant des places limitées.

L'inscription est effective dès réception du bulletin d'inscription accompagné du versement équivalent au 30% du montant total de votre réservation.

Le solde du voyage doit nous parvenir au plus tard **30 jours avant le départ.**

Attention : L'absence complète ou partielle du règlement du solde de la facture moins de 30 jours avant la date de départ sera considérée comme une annulation. Votre place sera proposée aux personnes en liste d'attente et les frais d'annulation s'appliqueront selon article 2 ci-dessous.

2 – Annulations

Toute annulation de votre part devra être communiquée immédiatement au siège de l'AVIVO.

En cas de désistement, l'AVIVO retiendra les frais d'annulation suivants :

Plus de 30 jours	avant la date du départ	50 CHF pour frais de dossier
De 30 à 21 jours	avant la date du départ	50 % du prix du voyage
De 20 à 15 jours	avant la date du départ	75 % du prix du voyage
15 jours ou moins	avant la date du départ	100 % du prix du voyage
En cas de non-présentation à la date du départ		100 % du prix du voyage

3 – Assurances annulation et rapatriement obligatoire

A l'inscription, l'AVIVO vous demandera la preuve qu'une assurance annulation de voyage, assistance, et rapatriement, a été souscrite et vous couvrira durant votre voyage.

C'est auprès de cette assurance que vous pourrez éventuellement obtenir le remboursement de vos frais d'annulation (en fonction de leurs conditions générales).

Sur demande, l'AVIVO peut la souscrire pour vous auprès du TCS / Livret ETI.

4 - Assurances maladie / Accident

Le participant doit être au bénéfice d'une assurance individuelle couvrant les frais de maladie ou d'accident valable dans les pays visités.

Chaque participant est responsable de la prise de médicament ordonnée par son médecin.

5 – Formalités

Vous devez être en possession des documents exigés par les autorités de police, de douane ou de santé pour les différents pays où doit se dérouler le voyage. L'AVIVO ne pourra en aucun cas supporter les frais d'annulation résultant d'un refus ou d'un retard dans la délivrance de ces documents par les autorités compétentes.